

Le gouvernement avait une deuxième option: s'il concluait que les pouvoirs qu'il possède présentement en vertu du Code criminel et diverses autres lois n'étaient pas suffisants pour faire face à la présente situation, dont l'importance échappe à la plupart d'entre nous, le gouvernement avait l'option de se présenter à la Chambre et de demander au Parlement, d'une façon démocratique, de lui donner l'autorité nécessaire pour faire face à cette situation inusitée.

• (11.50 a.m.)

**Des voix:** Bravo!

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Je puis certainement dire que, pour ce qui est de notre parti, nous aurions été prêts à accepter que le Parlement soit très rapidement saisi de ces questions afin que le gouvernement puisse indiquer les domaines où il n'avait pas assez de pouvoirs et justifier sa demande en vue d'obtenir plus de pouvoirs et plus d'autorité. Mais le gouvernement n'a pas choisi cette option. Au lieu de procéder ainsi, le gouvernement a pris l'initiative inusitée de recourir à la loi sur les mesures de guerre. J'estime que la réaction du gouvernement, face à une situation indubitablement critique, a été excessive. Doit-on appréhender une insurrection à cause d'une agitation civile?

**Une voix:** Oui.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Nous avons déjà eu de l'agitation au Canada.

**Une voix:** Pas à ce point-là.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Eh bien, parmi mes souvenirs d'enfance, il y a la grève de Winnipeg et les troubles qui l'accompagnèrent.

**L'hon. M. Sharp:** Il n'y a pas eu d'enlèvements à l'époque.

**M. Howard (Skeena):** Oh! Mitch, si seulement tu voulais bien écouter et t'instruire!

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Je me souviens du cortège formé par les chômeurs de Vancouver en route pour Ottawa et des désordres de Regina. L'agitation n'est pas une chose nouvelle, pas plus que l'action d'organisations subversives au sein de notre société. Dans le passé, les gouvernements ont été en mesure d'obtenir du Parlement les pouvoirs et le mandat dont ils avaient besoin pour faire face à ce genre de situation, sans devoir recourir pour autant à la loi sur les mesures de guerre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** A ma connaissance, c'est la première fois, dans l'histoire du Canada que l'on invoque la loi sur les mesures de guerre en temps de paix. Je déclare qu'en ce qui concerne le Nouveau parti démocratique, nous étions prêts et que nous sommes toujours prêts à appuyer l'élargissement des pouvoirs policiers si le gouvernement pense qu'il est nécessaire d'accorder une plus grande autorité à la police dans ses recherches d'armes offensives ou de dynamite. Elle a maintenant le pouvoir de procéder à ces recherches; il y a une exception, la demeure personnelle. Il est

[M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

certain que si le gouvernement juge bon de supprimer cette exception et d'inclure la demeure personnelle pour une durée précise et sous certaines garanties, nous serions certainement prêts à considérer l'opportunité d'accorder ces pouvoirs supplémentaires. Nous sommes prêts à permettre au gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde des vies humaines et de maintenir l'ordre et la paix dans le pays. Toutefois, monsieur l'Orateur, nous ne sommes pas prêts à accepter qu'on utilise la préservation de l'ordre et de la paix comme un écran de fumée pour détruire les libertés et les droits du peuple canadien.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** C'est honteux.

**Une voix:** Ce n'est pas honteux.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Je me demande si les membres du parti libéral qui crient à la honte ont lu les règlements.

**Une voix:** Oui.

**M. Langlois:** Le député devrait se rendre à Québec et se renseigner sur la situation.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** A mon avis, le gouvernement utilise une masse pour écraser une cacahuète.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** On a perdu tout sens des proportions.

Pourquoi le gouvernement invoque-t-il la loi sur les mesures de guerre? Puis-je signaler que le FLQ est à l'œuvre depuis six ou sept ans. Il est bien connu que, depuis plusieurs années, il a été trouvé coupable d'actes de sabotage, du dépôt de bombes dans des boîtes aux lettres ou du dynamitage d'édifices publics, en partie ou en totalité.

**Une voix:** Le député approuve-t-il cela?

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Le premier ministre (M. Trudeau) a été ministre de la Justice pendant trois ans et il est premier ministre depuis deux ans. Pourquoi ne nous a-t-on pas demandé d'accorder au gouvernement les pouvoirs nécessaires pour faire face à la menace grandissante et qui devient, paraît-il si terrible qu'il nous faut invoquer la loi sur les mesures de guerre pour conjurer un risque d'insurrection? Le fait est, et c'est très clair, que le gouvernement a été pris de panique et qu'il monte à présent une comédie énorme pour masquer sa propre ineptie.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. M. Sharp:** Pas du tout.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Comme on s'apprête à invoquer la loi sur les mesures de guerre, je